

fenêtres s/ cours

Le journal du SNUipp-FSU



Les neuf syndicats de fonctionnaires appellent à une troisième journée de grève le 22 mai pour préserver le statut de la Fonction publique, pour une école et des services publics qui répondent aux besoins.

editorial

Construire plutôt que détruire

Les fonctionnaires tout comme les usagers des services publics n'ont rien à attendre de bon de la refonte de la Fonction publique que prépare le gouvernement. Son projet tient en quatre points. Le gouvernement cherche à affaiblir les instances représentatives du personnel au prétexte de simplification et à réduire fortement le rôle des délégués des personnels. Il souhaite établir une progression de carrière et de rémunération au mérite, alors que les expérimentations menées en la matière montrent qu'une telle mesure est improductive et source de concurrence entre collègues. Le gouvernement annonce aussi un « plan de départs volontaires » pour mieux tenir l'objectif de réduction de 120 000 postes dans la Fonction publique. Enfin, il entend généraliser le recours massif aux contractuels, espérant ainsi s'exonérer du statut de fonctionnaire qui protège ce dernier, tout en permettant un service public de qualité rendu par des professionnels formés.

 suite page 4

Le 22 mai dans l'unité

22 MAI TOUTES GAREVE!

QUI

- à une revalorisation du point d'indice
- à l'abrogation de la journée de carence
- à une meilleure reconnaissance salariale
- à des services de qualité pour tous les usagers

NON

- au projet de suppression de 120 000 emplois
- à un statut détricoté
- aux contrats précaires
- à une rémunération au mérite
- à la remise en cause du rôle des élus du personnel

POUR

une Fonction publique préservée

POUR

un service public de qualité

Ce « nouveau contrat social avec les agents » comme l'a appelé le ministère de l'Action et des Comptes publics n'épargne pas le service public d'éducation. Le statut de fonctionnaire assure aux enseignants une protection contre toute influence des

pouvoirs locaux et contre l'arbitraire hiérarchique, mais assure aussi l'égalité de traitement, la continuité de l'action publique et son adaptation aux besoins sociaux. Fragiliser le statut des fonctionnaires entraînerait une dégradation de la qualité du service public, les deux étant étroitement liés. Comment bien faire son

travail, faire réussir ses élèves dans un système qui n'apporterait plus ces garanties ou recruterait à tour de bras des contractuels sans statut ? Pour le SNUipp-FSU, la grève du 22 mai, c'est pour la Fonction publique, pour les services publics, c'est pour l'école et l'éducation.

UN COÛT RELATIF

L'argument est martelé par le gouvernement, le patronat, les grands médias... La Fonction publique pèse sur le budget de l'État, coûte trop cher à la Nation. C'est oublier un peu vite que les services publics ne peuvent être considérés seulement comme un coût mais constituent aussi un investissement, un amortisseur social qui a permis à la France d'amoindrir considérablement les effets de la crise de 2008 comparativement à ses voisins européens. Par ailleurs, le Conseil d'analyse économique, rattaché au Premier ministre a montré dans une étude de 2017 que la part de l'emploi public dans l'emploi total en France n'est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE. Avec 20 %, elle se situe dans la moyenne européenne, en dessous du Royaume Uni et de la Belgique par exemple.

Quatre chantiers pour démolir la Fonction publique

Sous couvert d'établir « un nouveau contrat social avec les agents publics », le gouvernement prépare une refonte profonde de la Fonction publique en détricotant le statut de ses agents, ce qui ne sera pas sans conséquences sur la qualité des services publics.

« Transformation de l'action publique », l'objectif principal du comité interministériel CAP 2022 s'éclaircit vite derrière le rideau de fumée du jargon technocratique et des euphémismes. Il s'agit de réduire la dépense publique censée passer de 54,7 % du PIB en 2017 à 51,1 % en

2022. Premiers visés, les 5,5 millions d'agents de la Fonction publique pour lesquels le gouvernement compte aller vite : concertation avec les syndicats lancée en avril 2018 en vue d'un projet de loi qui devrait être présenté au Parlement en 2019. « Le nouveau contrat social avec les agents publics » fait bien peu de place à leurs aspirations et à leurs revendications. Unilatéralement, le ministère a prévu de lancer la concertation avec les organisations syndicales sur des bases plus qu'inquiétantes. Décryptage des quatre chantiers proposés :

FIN DES CHSCT ET DIMINUTION DU RÔLE DES ÉLUS DU PERSONNELS

En déclarant « vouloir simplifier et déconcentrer les instances représentatives », le gouvernement fait peser une menace claire sur les instances paritaires et leur rôle essentiel dans la défense des personnels et des conditions de travail. Dans l'Éducation nationale, on connaît l'importance des commissions administratives paritaires, les CAPD, des

comités techniques et l'action prépondérante qu'y jouent les représentants du personnel pour garantir les droits, assurer transparence et équité dans le déroulement de carrière des agents. Les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui viennent à peine de faire leur apparition dans la Fonction publique sont-ils déjà condamnés ?

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE

Le gouvernement ne fait pas mystère de sa volonté d'individualiser les progressions de carrière en les corrélant à un « mérite » érigé en valeur repère. Ceci, malgré de nombreuses études qui ont démontré que c'était loin d'être un critère déterminant dans l'engagement des agents. C'est oublier la dimension collective des métiers de la Fonction publique qui s'exercent dans le cadre de missions d'intérêt général. L'objectif affiché d'obtenir « une meilleure performance » suppose d'utiliser des indicateurs permettant de la mesurer. Appliqués aux services publics, ces indicateurs sont rares et discutables. À l'Éducation nationale par exemple, quels indicateurs retenir ? Les résultats des élèves, leur progression, la satisfaction des parents d'élèves ?

« HABILLAGE » DES 120 000 SUPPRESSIONS DE POSTES

Disparition de certains métiers liés à la numérisation, accompagnement vers le secteur privé... le gouvernement ne manque pas d'idées pour favoriser les « départs volontaires et alléger les effectifs ». Dans son programme, le candidat Macron avait affiché l'objectif de 120 000 suppressions de postes. Quant à la mobilité prétendument souhaitée, le statut la permet déjà, même si elle est quasi-inexistante faute de moyens accordés (congés formation, support de postes, formation adéquate...).

DAVANTAGE DE CONTRACTUELS AU DÉTRIMENT DU STATUT

Il s'agit là, ni plus ni moins, que de la remise en cause de l'accès par concours et le recours accru aux contractuels et aux précaires qui sont déjà massivement utilisés dans la Fonction publique (un agent public sur cinq est un contractuel). Le statut et l'égalité d'emploi public permis par le concours sont pourtant une protection indispensable pour les agents de l'État, ainsi mis à l'abri des pressions hiérarchiques, politiques, clientélistes... Ils sont aussi une garantie pour les usagers et la qualité des services qui leur sont assurés (voir ci-dessous).

C'EST LE POURCENTAGE DE L'AUGMENTATION DE SALAIRE OBTENUE PAR LES FONCTIONNAIRES ALLEMANDS D'ICI À JUILLET 2020.

5
2

LA PRÉCARITÉ PAR L'EXEMPLE

Depuis la fin des années 90, les personnels contractuels sont présents dans les écoles. Exerçant sur des missions devenues rapidement indispensables : accompagnement des élèves en situation de handicap, aide au fonctionnement de l'école, leur situation se caractérise par des salaires très faibles mais aussi par l'incertitude permanente qui pèse sur leur avenir professionnel en raison de la précarité et de la fragilité des contrats qui régissent leur embauche. Ainsi au début de l'année scolaire 2017-2018, la décision du gouvernement de supprimer 23 000 contrats aidés a signé la quasi-disparition des emplois d'Aide administrative à la direction d'école (AADE), affectant directement le fonctionnement des écoles et expédiant des milliers de personnes au chômage.

FENÊTRES SUR COURS
- Journal du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC / 123 bd Blanqui 75013 Paris, tél : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Régis Metzger
RÉDACTION : L. Bernardi, P. Magnetto, A. Malaisé, F. Miquel, F. Popineau
CONCEPTION-RÉALISATION
NAJA www.naja.paris
IMPRESSION : SIEP Bois-le-Roi ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284.

L'éducation au premier chef

L'Éducation nationale est plus que concernée par le projet de réforme de la Fonction publique. Avec 56% des effectifs de fonctionnaires d'État, comment pourrait-elle échapper aux 120 000 suppressions de postes promises par le candidat Macron ? Une menace sur le nombre de postes alors que déjà, les classes souffrent d'un sureffectif quasi général et que le système français connaît un des taux d'encadrement les plus lourds... La mission de l'école est d'apporter une éducation et un enseignement de qualité, d'assurer un égal accès aux savoirs et à la connaissance, à tous les enfants de la République sur tous les territoires. La réforme poursuit-elle cet idéal déjà mis à mal par le passé ? Difficile d'y croire sans la présence d'enseignants formés,

protégés par un statut qui les préserve des demandes et des pressions extérieures. L'arrivée progressive d'une contractualisation sans exigence de concours viendrait fragiliser davantage un édifice déjà ébranlé. Deux autres mesures viennent impacter la notion de transparence et d'équité entre les agents. La disparition des instances paritaires ne permettrait plus aux organisations syndicales représentatives de s'assurer du respect des règles collectives. La mise en place d'une rémunération reposant sur le « mérite » viendrait en contrepied de la nécessaire dimension collective des missions d'enseignement au sein des écoles. Autant de raisons d'être en grève le 22 mai prochain.



PRÈS DE 400 000 fonctionnaires étaient déjà dans la rue le 22 mars

opinion

LE STATUT Le statut actuel résulte de choix : la conception du fonctionnaire-citoyen contre celle du fonctionnaire-sujet ; le système de la carrière qui protège le fonctionnaire sur



ANICET LE PORS, ANCIEN MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

l'ensemble de sa vie professionnelle contre celui, plus précaire qui lie le fonctionnaire à son emploi ; le choix de faire reposer la conception française de la Fonction publique sur des principes ancrés dans l'histoire de

notre pays : égalité, indépendance et responsabilité. **LES EFFECTIFS** Ceux qui dénigrent sur ce terrain les fonctionnaires ne sont pas en mesure de dire où ils supprimeraient ces emplois. D'ailleurs, il s'agirait plutôt d'une privatisation des emplois, car les services devraient en général être maintenus.

LES PRIVILÈGES Les salaires moyens des fonctionnaires sont, à qualifications équivalentes, du même ordre que ceux observés dans le secteur privé, inférieurs pour les cadres. Ils bénéficient d'une sécurité d'emploi pour des raisons historiques et tenant à la nécessité de garantir une Fonction publique intègre et efficace.